

Examen de secrétaire administratif de classe exceptionnelle - session 2020

Rapport du jury

L'examen professionnel de secrétaire administratif de classe exceptionnelle au titre de la session 2020 s'est déroulé le 4 juin 2019 pour l'épreuve écrite d'admissibilité et du 10 au 26 septembre 2019 pour les oraux d'admission, à l'occasion desquels le jury s'est divisé en trois sous-commissions de trois membres chacune.

743 personnes se sont inscrites et 627 étaient effectivement présentes lors de l'épreuve écrite, ce qui représente une augmentation de 13 % par rapport à la session 2019. 180 candidats ont été déclarés admissibles et 94 % d'entre eux étaient effectivement présents aux épreuves orales.

65 personnes ont été déclarées admises sur la liste principale auxquelles ont été ajoutés deux admis sur liste complémentaire, la barre d'admission étant fixée à 68.000 points (13,60/20) pour la liste principale et 67.500 (13,50/20) pour la liste complémentaire.

1. Sur l'épreuve écrite

L'objectif de la commande était de déterminer la capacité des candidats à produire une note synthétique et très opérationnelle, sur une réforme actuelle au sein du ministère. Si dans l'ensemble, la technique de la note est acquise, trop de devoirs sont apparus incomplets, signes d'une mauvaise organisation du temps et surtout d'une lecture trop rapide du sujet, qui suggérait pourtant un plan clairement attendu.

1.1 Sur le fond

Globalement, le sujet a été plutôt compris par les candidats qui ont bien su distinguer les différents enjeux de la réforme et sa déclinaison au niveau local. Toutefois, certains candidats se sont visiblement engagés trop vite dans la rédaction d'une note très générale sur la réforme de l'Etat sans prendre en compte la problématique sous-jacente du sujet, qui exigeait une approche très opérationnelle et pratique, à l'échelle d'un département. Les longs développements généraux constatés sur les réorganisations de l'Etat sont non seulement un temps précieux qui ne peut être utilisé pour répondre correctement à la commande, et fatalement hors-sujet si ce cadrage n'est pas limité au propos introductif.

La consigne doit être lue plus attentivement afin que la note soit rédigée à l'attention du bon destinataire. Par ailleurs, les documents, à défaut d'être bien utilisés, sont souvent paraphrasés pour ne former qu'un catalogue, ou sont plus généralement trop descriptifs et pas suffisamment analytiques. Par exemple, les disparités constatées dans les règlements intérieurs des services déconcentrés ont été, sauf exceptions notables (pas plus d'une quinzaine de copies sur près de 630 copies corrigées), totalement passées sous silence par les candidats. Plus généralement, y compris pour les candidats ayant bien compris le sujet, celui-ci est largement survolé, sans jamais entrer dans les aspects techniques, qu'ils soient budgétaires, RH, immobiliers ou réglementaires.

Enfin, la commande sur la stratégie de communication n'a pas été bien appréhendée et l'attendu n'a pas été respecté : les stratégies étaient rarement complètes et les candidats se contentaient de faire une ou deux propositions à la marge, et souvent sans créativité, sans structuration du propos (rétro planning, éléments de langage, organisation logique des propositions), alors que l'intitulé du sujet était clair sur l'importance à être force de

proposition vis-à-vis du commanditaire. Très peu de copies fournissent les éléments de langage demandés, qui doivent répondre aux questions et inquiétudes du personnel. Enfin, un tropisme malheureux fait que la stratégie proposée est souvent limitée, à tort, aux personnels de préfecture, alors que les personnels des DDI sont également concernés.

Tous les candidats, affectés en préfecture, en services de police ou en administration centrale, ont été eux-mêmes destinataires de communications institutionnelles à l'occasion des dernières réformes de l'administration territoriale de l'Etat : une curiosité intellectuelle vis-à-vis de leur environnement leur aurait permis de les décliner au cas particulier.

1.2 Sur la forme

D'une manière générale, il n'a été relevé aucune difficulté concernant la correction dématérialisée des copies, qui était mise en place pour la première fois dans le cadre de cet examen : l'outil est plutôt agréable et adapté.

Même si la grande majorité des copies font l'objet d'une présentation correcte, les candidats sont incités à être plus attentifs à l'orthographe ainsi qu'à la syntaxe : les correcteurs ont été étonnés de devoir retirer de précieux points sur le formalisme des copies (orthographe, lisibilité de la copie, timbre, etc.). Il paraît donc impératif pour certains candidats de procéder à une relecture approfondie et donc de se réserver quelques minutes en fin d'épreuve, ce qui permettra de supprimer tout élément préjudiciable.

Les codes administratifs (forme de la note, style administratif...) sont la plupart du temps maîtrisés par les candidats, qui y sont pour la plupart aguerris. Cependant, certaines copies sont rédigées dans un style trop compliqué, leur lisibilité pourrait être facilitée par l'utilisation de phrases courtes et concises. La recopie pure et simple des documents doit être par ailleurs écartée. Il convient de reformuler les idées principales contenues dans les documents.

En synthèse, les candidats admissibles sont ceux qui ont géré avec maîtrise le temps qui leur était alloué à la rédaction du devoir, qui ont eu une lecture attentive du sujet et qui ont exploité à bon escient l'ensemble du dossier documentaire fourni, qui apportait l'ensemble des éléments attendus. Ils ont également une bonne capacité de synthèse tout étant force de proposition vis-à-vis de leur hiérarchie.

2. Sur l'épreuve orale

9 notes éliminatoires ont été attribuées, soit plus de 5% des candidats présents aux épreuves orales. Les épreuves orales se sont bien déroulées, grâce à l'efficacité et à la réactivité des équipes de la SDRF, également en charge de l'accueil aimable et efficace des candidats.

A titre général, la récitation de la présentation est à proscrire : désagréable pour le jury, elle tend à paralyser les candidats en cas d'oubli. La formation aux oraux tend à produire des prestations uniformisées : aussi, la personnalisation apportée par certains candidats a été largement appréciée. Sur le fond, les connaissances de base sur l'environnement professionnel direct font souvent défaut, ce qui est regrettable à ce niveau. L'usage d'acronymes non maîtrisés est également à éviter. Concernant les mises en situation, le bon sens, la prise de recul mais aussi la capacité à assumer un rôle d'encadrant direct ont été valorisés.

2-1 Sur les RAEP :

La plupart des dossiers sont complets et bien rédigés, avec les informations nécessaires à la compréhension du parcours des candidats. Toutefois, un effort de la part des candidats doit être réalisé sur les parties « motivation » et « expérience marquante », qui consiste trop souvent à décrire une expérience sans dégager les enseignements retenus. Dans quelques cas, une survalorisation de cette expérience s'est avérée rédhibitoire lorsque l'entretien a révélé l'écart entre le rôle prétendu et la réalité...

Même si ce document n'est pas noté, il s'agit du premier contact entre le jury et le candidat, et une présentation dynamique et sincère de son travail et de ses motivations ne peut qu'être de nature à aiguïser l'intérêt du jury. Par ailleurs, les questions posées lors de l'entretien ont révélé que certains candidats ne maîtrisent qu'approximativement les notions, expressions ou sigles qu'ils ont pourtant eux-mêmes mentionnés dans leur dossier, ce qui s'avère difficilement excusable.

2.2 Sur la présentation orale du candidat

Les présentations sont souvent trop courtes ou trop longues, peu de candidats arrivant à tenir dans le temps imparti : il a ainsi été très aisé pour le jury de déterminer les candidats qui avaient préparé leur présentation de ceux qui l'avaient improvisée.

Les candidats ayant fait la meilleure impression sont ceux qui ne se sont pas contentés d'une présentation chronologique de leur parcours (qui peut demeurer nécessaire lorsque le parcours est diversifié) mais qui ont également réalisé une présentation thématique et qui ont lié chacune de leurs expériences avec les qualités qu'ils en ont retirées.

Beaucoup de candidats ont récité leur exposé appris par cœur. L'écoute pouvait en devenir fastidieuse par moment lorsque les candidats, très stressés, perdaient le fil de la présentation et ne respectaient dès lors pas le temps imparti. Les candidats gagneraient à davantage retenir les concepts clés de leurs parcours afin de ne pas être pénalisés en cas d'oubli d'un mot et afin de fluidifier le propos. Par ailleurs, la présentation orale reprenait trop souvent le contenu du RAEP au lieu d'apporter un complément à ce dernier.

2-3- Sur les échanges avec le jury :

Le niveau des candidats est très inégal : les candidats admis sont ceux qui ont une bonne capacité de recul sur leur expérience mais également une bonne connaissance générale de l'environnement professionnel immédiat et de l'ensemble du ministère de l'intérieur, dont beaucoup trop de candidats ne maîtrisent pas l'organisation et les enjeux contemporains.

La méconnaissance du nom du Secrétaire d'Etat, voire des ministres s'étant succédé place Beauvau les trois dernières années, l'ignorance de l'organigramme sommaire du ministère et de ses grandes directions, du nombre de zones de défense, du nombre de régions en France sont réellement des écueils inacceptables pour des cadres B+.

Plus globalement, le jury a été très étonné des lacunes grossières constatées sur l'organisation administrative et sur des concepts juridiques basiques (élections, séparation des pouvoirs, différence entre déconcentration et décentralisation, entre police et gendarmerie, etc.), parfois même sur des thématiques prétendument exercées dans le cadre des missions actuelles du candidat. Il ne peut être accepté, par exemple, qu'un agent exerçant ses fonctions en service déconcentré de la police nationale ne soit pas capable de citer les services de la DGPN ou encore qu'un agent travaillant en préfecture ne sache pas définir les principales missions des directions d'une préfecture, et se concentre sur la sienne propre...

Concernant les mises en situation, là encore les niveaux étaient assez inégaux avec des qualités opérationnelles nettement plus remarquables chez des agents ayant changé régulièrement de poste et ayant eu des fonctions de manager. Certaines réponses aux mises en situation ont révélé un manque de prise de hauteur et d'une certaine forme de bon sens, ainsi qu'une méconnaissance des concepts-clefs de la fonction publique (en particulier sur le plan déontologique).

Pour certains candidats, une expression trop familière est à proscrire :il convient de garder à l'esprit que le jury cherche aussi à apprécier la capacité du candidat à utiliser un niveau de langage adapté à la vie professionnelle, et notamment aux situations de représentation dans lesquelles un SACE peut se trouver (prise de parole au cours d'une réunion, observations orales lors d'une audience devant le tribunal administratif, etc.).

Enfin, il est arrivé que quelques candidats présentent l'accession au grade de SACE comme un dû alors même que le jury attend de ces derniers qu'ils puissent démontrer leur capacité à exercer des responsabilités supérieures. Ainsi, les candidats admis sont ceux qui disposaient d'une bonne capacité de recul sur leur expérience et dans les mises en situation mais également d'une bonne connaissance générale de l'environnement professionnel immédiat et de l'ensemble du ministère de l'intérieur.

Les candidats ont à leur disposition les outils (intranet, formation, etc.) pour progresser sur ces différents points. Ils gagneraient également à avoir, au quotidien, un regard curieux et critique sur leurs missions, celles de leurs collègues, la pratique managériale de leurs supérieurs, etc. autant d'éléments qu'ils pourront mobiliser lors de l'épreuve orale.

En synthèse, les candidats admis se sont montrés capables de faire valoir un réel discernement sur leur mission et leur environnement, s'interrogeant sur leur motivation et faisant preuve d'une réelle curiosité intellectuelle s'agissant des politiques et des structures du ministère de l'intérieur. Ils ont également démontré leur capacité de réflexion en répondant de manière approfondie.

Le Président du jury

Emmanuel DUPUIS